

RISQUES ET MESURES DE PREVENTION

	FACTEURS DE RISQUE	SITUATIONS POTENTIELLEMENT A RISQUES	MESURES PREVENTIVES ENVISAGEES
BIANCHES PHYSIQUES	SONORE	Utilisation de matériels bruyants (tondeuse, souffleuse etc.) Environnement de proximité (circulation routière etc.) Conversation	Mise à disposition de protections auditives Acheter du matériel plus silencieux Réaliser des mesures de bruit
	ECLAIRAGE	Travail en lumière artificielle (faible ou hétérogène) Travail en milieu sombre	Mise à disposition de lampes frontales pour les travaux en milieux sombre Revoir la configuration de l'éclairage des locaux de travail si nécessaire
	THERMIQUE	Intempérie : froid, pluie soleil Travail en serre	Mise à disposition de tenues de travail adaptées (couvre chef, chemisette, tee-shirt, polaire, anorak etc.) Mise à disposition de crème solaire Privilégier l'achat d'engins climatisés (particulièrement pour les faucheuses) Mise à disposition de boissons (non alcoolisées)
	VIBRATIONS	Conduite d'engins Utilisation de machine et outils vibrants	Intégrer les critères de vibration dans l'achat de nouveau matériel (siège à suspension pneumatique, poignées anti-vibrations etc.) Mise à disposition de gant anti-vibration (utilisation de la tronçonneuse, taille haie etc.) Effectuer des rotations de postes de manière à alterner les tâches.
RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	AGENTS CHIMIQUES DGRX	Utilisation de produits phytosanitaires (insecticides, fongicides, pesticides, herbicides, engrais etc.) Utilisation de solvants et autres produits chimiques (carburant, peintures, produits d'entretien etc.) Pénétration des produits par voie cutanée/muqueuse Ingestions accidentelles	Se procurer et respecter les préconisations des Fiches de Données de Sécurité (FDS) Transmettre les FDS au médecin du travail Ventilation du local de stockage Travail en espace ventilé Ne pas traiter en cas de vent Ne pas manger ou fumer en cours de manipulation des produits Laver soigneusement ses mains et vêtements après utilisation des produits Mettre à disposition des salariés des équipements de protection individuelle adaptés et entretenus régulièrement (gant, lunette, masque à cartouche et tenue de travail adapté) Formation/ information au risque chimique (particulièrement pour l'utilisation de produits phytosanitaires : dosage, consignes spécifiques, stockage etc.) Privilégier l'utilisation de produits moins toxiques Limiter l'accès au local de stockage ainsi que le nombre d'utilisateurs Mise à disposition d'une douche oculaire fixe ou portable (rinçage œil) Ne pas stocker des produits incompatibles entre eux, ni dans un local chaud Etiqueter les produits reconditionnés Eviter le contact mains et visage Mettre à disposition une trousse d'urgence Prévoir une armoire avec bac de rétention pour stocker les produits chimiques
	CMR	Manipulation de produits CMR	Supprimer ou substituer les produits CMR Informé le personnel sur le risque CMR
	POUSSIERES, FUMMEES, AEROSOLS	Exposition aux gaz d'échappement et particules en suspension (pollen, terre etc.) Exposition aux aérosols de produits phytosanitaires lors de la pulvérisation	Mise à disposition de masques adaptés (type FFP3 ou à cartouche)
	RISQUES INFECTIEUX ET PARASITAIRES	Contact avec insectes et animaux sauvages ou avec leurs déjections Contact possible avec des objets contaminés (seringues etc.) Contact avec les végétaux (piques etc.)	Visite médicales périodiques et vaccination à jour Mise à disposition d'une trousse de soin (avec aspi poison) Mise à disposition de pinces à déchets Donner les consignes à respecter en cas de contact à risque Formation et information aux risques infectieux

	FACTEURS DE RISQUE	SITUATIONS POTENTIELLEMENT A RISQUES	MESURES PREVENTIVES ENVISAGEES
CONTRAINTES PHYSIQUES	POSTURES	Postures contraignantes pour la colonne vertébrale ou pour les articulations des membres supérieurs (travail debout, position courbée, agenouillée prolongée, torsion, rotation, antéimpulsion etc.)	Alterner les tâches Mécanisation des tâches Mise à disposition de pantalons avec genouillères
	GESTES REPETITIFS	Mouvements répétitifs des membres supérieurs	Alterner les tâches Favoriser la mécanisation des tâches
	MANUTENTION	Manipulation de charges lourdes (sac de sable/engrais/ciment, jardinières etc.) Appareil de pulvérisation porté à dos d'homme	Utilisation de moyen de manutention adapté (chariot, diable etc.) Privilégier le travail en binôme Utiliser des aides à la manutention (diable, chariot etc.) Former le personnel à la formation gestes et postures (PRAP) Réduire le poids unitaire ou le volume Respecter les limitations de charge unitaire en fonction de l'âge et du sexe Améliorer la préhension des charges (anse, poignées etc.)
SECURITE GENERALE ET AUTRES RISQUES	MANCHINES ET OUTILS DANGEREUX	Utilisation d'outil coupant, tranchant, sectionnant (tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses, tailles haies, broyeuses, séateurs etc.)	Former le personnel SST Entretien régulier des machines Mise à disposition de manchettes de tronçonnage Mise à disposition de chaussures de sécurité montantes Mise à disposition de visière de protection Utiliser des outils conformes à la réglementation Mise en place de dispositifs de sécurité (carters de protection, boutons d'arrêt d'urgence etc.) Mise à disposition d'une trousse de secours facilement identifiable et accessible.
	RISQUES LIES A L'UTILISATION D'ENGINS ET D'APPAREILS DE LEVAGE	Conduite de véhicules (équipés ou non de remorques) Conduite de nacelles Conduite d'engins de chantier (manitou, pelleteuse, mini-pelle, tracteur etc.) Conduite de tondeuse autoportée	Permis B ou EB si remorque CACES (recommandé) et autorisation de conduite Eviter l'utilisation de la tondeuse autoportée dans les espaces à fort dénivelé
	CHUTE DE PLAIN-PIED OU CHUTE DE HAUTEUR	Travail en hauteur sur nacelle, échafaudage ou remorque (élagage des arbres, taille des haies, accrochage de jardinières etc.) Travail en présence d'obstacles sur la zone d'activité (branchage, locaux encombrés etc.)	Mise à disposition de chaussures de sécurité antidérapantes Mise à disposition de harnais de sécurité (et signalisation au sol) Formation au montage/démontage d'échafaudage et à l'utilisation du harnais
	EFFONDREMENT CHUTE D'OBJET	Travail possible en tranchée lors des terrassements Chute de branche lors de l'élagage Chute d'objet possible lors des travaux sur échafaudage ou nacelle	Les fouilles en tranchée de plus d'1m30 de profondeur et d'une largeur égale ou inférieure aux deux tiers de la profondeur doivent, lorsque leur parois sont verticales ou sensiblement verticales être blindées, étrésoignées ou étayées Mise à disposition d'un casque avec jugulaire Mise à disposition de chaussures de sécurité antidérapantes Mise en place de plinthes sur échafaudage pour limiter le risque de chute d'objets

FACTEURS DE RISQUE	SITUATIONS POTENTIELLEMENT A RISQUES	MESURES PREVENTIVES ENVISAGEES
RISQUE ROUTIER	Conduite des véhicules pour se rendre sur les différents lieux de travail Travail sur ou à proximité de la voie publique	<p>Mise en place systématique des balisages réglementaires lors des travaux sur la voie publique</p> <p>Mise à disposition de vêtement de signalisation de classe 2</p> <p>Formation à la signalisation</p> <p>Respecter le code de la route</p> <p>Procéder aux contrôles techniques et entretien régulier des véhicules</p> <p>Respecter le code de la route</p> <p>Veiller à ne pas utiliser le téléphone portable en conduisant</p>
RISQUE LIES A LA CO-ACTIVITE	Travail en présence d'autres entreprises (autres corps de métiers)	<p>Inspection commune des lieux d'intervention avec les entreprises extérieures (permettant d'identifier et d'analyser les risques d'interférences entre les activités, les installations, et de mettre en place des mesures de prévention)</p> <p>Elaboration d'un plan de prévention avec les entreprises concernées avant le début du chantier de manière à maîtriser les risques liés à la co-activité (si le nombre d'heures de travail prévu pour réaliser les travaux est au moins de 400 heures sur 12 mois ou bien si les travaux figurent sur la liste des travaux dangereux fixés par l'arrêté du 19 mars 1993.</p>
TRAVAIL ISOLE	Travail isolé	<p>Mise à disposition de moyens de communication (téléphone etc.)</p> <p>Communication des horaires de travail à l'avance</p> <p>Présence minimale de deux personnes conseillée</p>
RISQUES INCENDIE ET EXPLOSION	<p>Utilisation de désherbeur thermique</p> <p>Risque inhérent aux installations (stockage de carburant, machines etc.)</p> <p>Présence de sources de points chauds (électricité, flamme, étincelle)</p>	<p>Local adapté et consignes spécifiques concernant les charges de batteries</p> <p>Station de carburant conforme aux normes en vigueur</p> <p>Présence d'extincteurs en nombre suffisant (notamment dans les engins et véhicules, à proximité de la station de carburant, sur le désherbeur thermique etc.)</p> <p>Sangler les bouteilles de gaz pendant le transport</p> <p>Procéder à la vérification annuelle des extincteurs et des installations électriques</p> <p>Respecter les consignes de stockage (aération, ventilation des locaux, ne pas stocker ensemble les produits incompatibles etc.)</p> <p>Effectuer une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) afin de repérer les réseaux avant les terrassements</p> <p>Effectuer une formation) à la manipulation des extincteurs</p> <p>Donner aux salariés les consignes à respecter en cas d'urgence (affichage de fiches réflexes dans les véhicules)</p> <p>Mise en place des affichages obligatoires dans les locaux de travail (interdiction de fumer, plan d'évacuation etc.)</p>
RISQUES ELECTRIQUES	<p>Travail à proximité des réseaux électrique</p> <p>Utilisation de machines et outils électriques</p>	<p>Habilitation électrique de type H0/B0</p> <p>Repérage et consignation des réseaux avant intervention (visuel + DICT)</p> <p>Intégrer la suppression du risque électrique dès la conception des espaces verts (bureau d'étude)</p> <p>Procéder à la vérification annuelle des installations électriques</p> <p>Utiliser un matériel en état et entretien régulier</p>

RISQUES POUR LA SANTE

Tableaux des maladies professionnelles pouvant être concernées dans cette profession (régime général) :

TABLEAU 4 Bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 12	Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogénés suivants des hydrocarbures aliphatiques : dichlorométhane (chlorure de méthylène), trichlorométhane (chloroforme), tribromométhane (bromoforme), dichloro-1-2-éthane, dibromo-1-2-éthane, trichloro-1-1-1-éthane (méthylchloroforme), dichloro-1-1-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène symétrique), trichloréthylène, tétrachloréthylène (perchloréthylène), dichloro-1-2-propane, chloropropylène (chlorure d'allyle), chloro-2-butadiène-1-3 (chloroprène)
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 13	Intoxications professionnelles par les dérivés nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques
TABLEAU 4 Bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 12	Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogénés suivants des hydrocarbures aliphatiques : dichlorométhane (chlorure de méthylène), trichlorométhane (chloroforme), tribromométhane (bromoforme), dichloro-1-2-éthane, dibromo-1-2-éthane, trichloro-1-1-1-éthane (méthylchloroforme), dichloro-1-1-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène symétrique), trichloréthylène, tétrachloréthylène (perchloréthylène), dichloro-1-2-propane, chloropropylène (chlorure d'allyle), chloro-2-butadiène-1-3 (chloroprène)
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 13	Intoxications professionnelles par les dérivés nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 14	Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésols, dinoseb), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile (bromoxynil, ioxynil)
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 19	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)

AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 22	Sulfocarbonisme professionnel
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 26	Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 34	Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organo-phosphorés anticholinestérasiques, ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
AGENTS EN CAUSE	Exposition au bruit : utilisation d'outils et machines bruyantes, bruit ambiant (circulation,...)
TABLEAU 45	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E
AGENTS EN CAUSE	Exposition au sang, contact avec des objets contaminés (seringues,...)
TABLEAU 49	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 53	Affections dues aux rickettsies
AGENTS EN CAUSE	Travaux effectués en forêt de manière habituelle / Travaux exposants au contact avec des bovins, caprins, ovins, leurs viscères ou leurs déjections
TABLEAU 56	Rage professionnelle
AGENTS EN CAUSE	Travaux susceptibles de mettre en contact avec des animaux atteints ou suspects de rage ou avec leurs dépouilles
TABLEAU 57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
AGENTS EN CAUSE	Travaux qui induisent des gestes et postures contraignantes
TABLEAU 64	Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux gaz d'échappement
TABLEAU 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
AGENTS EN CAUSE	Préparation, emploi, manipulation d'agents nocifs (chimiques ou végétaux)
TABLEAU 66	Rhinite et asthmes professionnels

AGENTS EN CAUSE	Travail en présence de particules en suspension dans l'air (pollen, poussière,...)
TABLEAU 69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
AGENTS EN CAUSE	Utilisation d'outils et machines vibrantes
TABLEAU 79	Lésions chroniques du ménisque
AGENTS EN CAUSE	Travaux comportant des efforts ou des ports de charges exécutés habituellement en position agenouillée ou accroupie
TABLEAU 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white spirit, essences spéciales) ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; acétonitrile ; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers ; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde
AGENTS EN CAUSE	Exposition aux produits chimiques liés à l'activité de jardinage
TABLEAU 97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
AGENTS EN CAUSE	Conduite d'engins
TABLEAU 98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
AGENTS EN CAUSE	Travaux de manutention manuelle de charges lourdes

CONSEILS PREVENTION

L'utilisation des produits phyto-sanitaires



- respecter le mode d'emploi et les doses recommandées sur l'emballage
 - préparer le mélange en extérieur et de préférence à l'abri du vent
 - utiliser des EPI adaptés (gants, lunettes, masques, combinaisons, bottes...) en tenant compte des recommandations des FDS
 - éviter les pulvérisations par temps de pluie, en cas de vent violent ou par forte chaleur
 - prévoir un point d'eau à proximité du lieu de stockage (nettoyage corporel, rinçage des outils, ...)
 - se munir d'une trousse de secours comportant entre autre un produit permettant un nettoyage immédiat en cas de contact avec la peau ou l'œil
-
- disposer de matériel opérationnel et contrôlé régulièrement
 - ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation des produits
 - utiliser les EPI préconisés par les FDS
 - prévoir une réserve d'eau pour un lavage immédiat en cas de contact accidentel
-
- vider le fond de cuve en procédant à une dernière dispersion rapide
 - nettoyer le pulvérisateur, si possible sur place, récupérer les produits résiduels et les eaux de rinçage
 - ranger les équipements de travail et de protection individuelle dans le lieu prévu à cet effet
 - se laver correctement les mains et le visage après utilisation et, si possible, prendre une douche
 - ne jamais effectuer de transvasement dans un contenant non prévu à cet effet et non étiqueté

